

Pleudihen

Village



14/08/2020 n°2054
www.pleudihen.fr

Précisions suite au Conseil Communautaire du 30/07/20.

Certains m'ont interpellé suite aux articles de presse mentionnant mon intervention sur la prime Covid lors du conseil communautaire du 30 juillet dernier. Étant absent pour cette séance, j'avais rédigé un avis quant aux conditions d'attribution de cette prime pour les agents de Dinan Agglomération. Le projet prévoyait l'instauration d'une prime de 20€ par jour travaillé sur la période du 17/03 au 11/05 sans limite de présence minimale. La presse a relayé de manière excessivement synthétique ma position pouvant laisser croire que je m'opposais simplement à cette prime. Je profite de cet édito pour vous transmettre le texte qui a été lu en mon nom en Conseil Communautaire. Celui-ci visait à alimenter le débat tout en rappelant que dans plusieurs communes, comme à Pleudihen hormis la Maison de Retraite, aucune prime n'a été instaurée à l'égard d'agents communaux qui ont, eux aussi, fait face. Voici ce texte :

« Le principe même de cette prime m'apparaît excessif. Elle crée un décalage avec les agents des communes et dévalorise la prime attribuée par certaines communes pour leur Ehpad (150€ pour les agents ayant travaillé sur toute la période indépendamment de la prime d'état de 1000€). De plus, cela génère un précédent incompréhensible dans un contexte qui devrait appeler à la plus grande prudence budgétaire (baisse des recettes, difficultés économiques...).

Il est utile de rappeler que le principe de prime Covid ne devait concerner initialement que les cas de personnels répondant à un surcroît d'activité ou à une exposition forte au danger (comme les hôpitaux en zones rouges), voire à une dégradation forte des conditions de travail comme pour les Ehpad. Nous ne répondons ici à aucun de ces critères.

Le fait d'attribuer une prime à des agents qui n'ont pas accompli l'ensemble de leurs jours est problématique, ce d'autant plus que -contrairement au secteur privé- nos agents bénéficient d'un maintien de salaire à 100% et de la sécurité d'emploi. Dans le cas présenté, des agents n'ayant travaillé que quelques jours (moins de 11 pour certains), sur les 42 jours qui leur sont payés en totalité, toucheraient une prime de 200€ ! Cela crée un décalage injuste avec les collaborateurs de nos communes et cette distribution excessive du denier public sera difficilement approuvée par une population qui voit poindre une crise économique.

Il est en revanche concevable, et sans doute vivement souhaitable, d'encourager les agents ayant fait des efforts sur la période par une forte présence. L'idéal serait à mon sens de fixer un temps de présence minimum (80% du temps de travail réalisé ?...) qui permettrait de déclencher la prime. Cela évite de créer un système injuste et permet de remercier les agents qui ont répondu présent. »

Un débat a suivi et le principe démocratique a prévalu comme il se doit. Finalement, les élus communautaires ont validé la prime présentée. Le budget total de 60 000 € a été réparti entre 258 agents. Ce qui revient à une présence moyenne de 11 jours travaillés sur les 42 jours ouvrés de la période.

Je reste pour ma part convaincu que cette attribution est excessive. Cependant, elle constitue bien un choix politique des élus qui ne remet absolument pas en cause l'intégrité et l'engagement des agents. Bien au contraire, je profite de cet édito pour remercier celles et ceux qui nous ont permis de maintenir nos services communaux, inter-communaux (au niveau du Sivom) et communautaires.

David BOIXIERE, Maire.



DERNIERS
RENDEZ-VOUS
DE 2020 !!!

14 AOÛT

21 AOÛT

CENTRE CULTUREL / BIBLIOTHÈQUE

02.96.88.20.55

Lundi		14h00-18h00
Mardi	09h-12h30	
Mercredi	09h-12h30	14h00-17h30
Jeudi		14h00-17h30
Vendredi	10h-12h30	
Samedi	09h-12h30	



Exposition de
peintures au
pastel sec par
Isabelle DOUZAMY
du 29 juillet au
22 août 2020.

Entrée libre aux
heures d'ouverture.

Port du masque obligatoire.
Merci pour votre compréhension.

bimpleudihen@wanadoo.fr

INFOS PRATIQUES

Sapeurs-pompiers :
112 ou 18 (fixe)

Médecin : 15. **Pharmacie :** 3237

Assistante sociale : RDV au
02.96.80.00.80

Association « Soleil et Sourires » :
02.96.83.20.75

Ambulances de La Rance :
02.96.83.38.64

Conciliateur de justice : permanence le
Mardi, de 9h à 11h30 en mairie de
Pleudihen (☎ 02.96.83.20.20)

Taxi LEMOINE 06.08.54.09.22

**Solidarités Nouvelles face au
chômage – Dinan** reçoit en mairie de
Pleudihen sur RDV chaque 2ème
mardi du mois. Inscription au
02.96.83.20.20

TRI SÉLECTIF (sacs jaunes) MARDI

Dans les villages : 18/08 et 01/09
Dans le bourg : tous les mardis.



Vous aimez les Vendredis Plage...
MERCI DE RESPECTER LES CONSIGNES SANITAIRES



DISTANCIATION
ET RESPECT DES
FILES D'ATTENTE



ÉVITER SERRAGE
DE MAINS ET
EMBRASSADES



MASQUE OBLIGATOIRE
POUR TOUS
DÉPLACEMENTS

Tous RESPONSABLES Tous ENSEMBLE



MARCHÉ tous les MARDIS
de 9h à 13h place de la mairie

Fruits et légumes, poissonnerie, fleurs,
Boucherie-charcuterie, galettes, fromages,
artisanat, produits laitiers fermiers



Les Vendredis Plage de la Ville-Ger
Tous les vendredis jusqu'au
21 août 2020.

Marché, animations et restaurations.

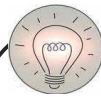
Dans l'intérêt de tous, nous vous demandons de respecter scrupuleusement les mesures de précaution sanitaire.

L'objectif est toujours de proposer du sport (organisé ou en accès libre), de la détente (animations pour petits et grands, scène ouverte et concerts) et un grand espace de convivialité avec le marché, ses producteurs et artisans locaux, son espace restauration (moules-frites, crêperie, pizzas, glaces artisanales...).



PLEUDIHEN – ST HÉLEN – LA VICOMTÉ
ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE
du lundi 24 au vendredi 28 août 2020

Renseignements : Mairie de Pleudihen - José Escanez
02.96.83.20.20 ou 06.68.19.26.42
pleudihen.jeunesse@orange.fr



ASSOCIATION
« Demain ça commence aujourd'hui »

Si vous profitez de cet été pour découvrir « **Recyclivre.com** », une entreprise engagée qui offre une deuxième vie aux livres déjà lus. Les livres proviennent exclusivement de dons et 10% du prix de vente net est reversé à des associations ayant des actions concrètes en faveur de l'éducation et de l'écologie, plus de 2 Millions d'euros reversés à ce jour. Le site propose un grand nombre de références, dont de nombreux classiques, idéal pour les ouvrages étudiés dans le cadre scolaire. On peut chercher un titre précis grâce à la barre de recherche ou flâner de pages en pages comme entre les stands d'un vide grenier. Les prix correspondent à environ 25 % du tarif d'un livre neuf (selon l'état de l'ouvrage) et les frais de port sont gratuits.

Vous pouvez également contribuer à l'action de recyclivre.com en donnant vos propres livres.

L'expédition est gratuite via le point collecte le plus proche de votre domicile, (Carrefour Express pour Pleudihen - voir modalités en ligne).



ARRETE TEMPORAIRE N°2020-32 portant réglementation de la circulation VC n° 3,
La Gare, PN 151 du 17 août 2020 au 21 août 2020 - hors agglomération.

Considérant que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation de tous les véhicules pendant la réfection du passage à niveau SNCF n° 151, La Gare, par l'entreprise PIGEON TP, la circulation sera interdite à tous les véhicules VL et PL, dans les deux sens, VC n° 3, La Gare, PN 151, du lundi 17 août 2020 au vendredi 21 août 2020 (fermeture 24h/24h).

Pendant cette période, une déviation sera mise en place pour tous les véhicules en déplacement de transit et de proximité. Les usagers emprunteront, suivant leur provenance, les itinéraires de déviation suivants : par les RD 795, VC n° 3, VC n° 38 et VC n° 2 vers La Vicomté sur Rance, RD 29 direction Pleudihen sur Rance dans les deux sens de circulation.



Renouvellement de la ligne Dol-de-Bretagne - Dinan
Fermeture des passages à niveau – commune de Pleudihen sur Rance

Depuis le 14 décembre 2019, la ligne Dol-de-Bretagne – Dinan est fermée aux circulations ferroviaires. Grâce à l'engagement de l'Etat, la Région Bretagne, le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, Dinan Agglomération et SNCF Réseau, ces travaux de renouvellement contribuent à pérenniser l'infrastructure, améliorent l'accessibilité des 4 gares situées entre Dol-de-Bretagne et Dinan et renforcent la sécurité ferroviaire.

En raison de la crise sanitaire, la majorité des chantiers du réseau ferré national a été suspendue à compter du 17 mars. Le renouvellement de la ligne Dol-de-Bretagne – Dinan a repris depuis le 27 avril. La nouvelle voie sera posée à partir de la fin du mois d'août. La ligne reprendra ses fonctionnalités en mars 2021.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

- Renouvellement des composants de la voie ferrée (rails, ballast et traverses) sur 18 km entre Dol-de-Bretagne et Pleudihen-sur-Rance;
- Confortement du remblai du Meleuc;
- Remise en état des ponts-rails du Meleuc et du Bief – Jean;
- Suppression d'un passage à niveau;
- Amélioration de l'accessibilité de 4 gares desservies (La Hisse-sur-Rance, Pleudihen-sur-Rance, Miniac-Morvan, Plerguer);
- Pérennisation du viaduc de la Fontaine des Eaux.

FERMETURE DES PASSAGES A NIVEAU N° 151, 150, 149, 147 et 146 - Commune de Pleudihen-sur-Rance

	Août								Septembre													
		35				36				37												
PN N°	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	
Le Chemin Bleu 146																						
La Ville Hue 147																						
Rue du Val d'Orient 149																						
Rue du Val Hervein 150																						
La Gare 151																						

	Septembre												Octobre								
	38				39				40												
PN N°	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	J	V	S	D	
Le Chemin Bleu 146																					
La Ville Hue 147																					
Rue du Val d'Orient 149																					
Rue du Val Hervein 150																					
La Gare 151																					

Des déviations routières sont mises en place pendant la période de fermeture du passage à niveau. Certains de ces passages à niveau seront ouverts (Gare notamment) le temps des week-ends. Cette information sera confirmée dans le prochain Pleudihen Village. Conscientes de la gêne occasionnée, les équipes de SNCF Réseau remercient les riverains pour leur compréhension.

INFORMATIONS CHANTIER - Sur le site internet : <https://www.sncf-reseau.fr/fr/projets-chantiers-ferroviaires/tousprojets>